

Le procès d'Alexandre Benalla entre dans sa deuxième semaine. L'ex-chargé de mission du président Macron est notamment poursuivi pour des violences commises en marge des manifestations du 1^{er} Mai 2019.

INTERVIEW
Alexandre Gossier
alexandre.gossier@perithelios.com

■ Vous avez auditionné Alexandre Benalla il y a trois ans. C'est un abusivement de le voir aujourd'hui composer devant la justice ? Il y a eu deux commissions d'enquête parlementaires à l'époque : l'une à l'Assemblée nationale qui a explosé en vol faute d'indépendance, et une autre au Sénat qui est allée à son terme. Il y aura un avant et un après ce rapport Benalla, comme il y a eu un avant et un après Dutroux, en matière d'indépendance.

Les 40 heures de débat télévisé, dont les Français ont été témoins, ont été essentielles pour la démocratie. En tant que parlementaire, nous avons deux missions : voter les lois et contrôler le pouvoir exécutif. Ce qui s'est passé c'est une série de dysfonctionnements très lourds au cœur de l'État, au siège de la présidence de la République : il était essentiel



PROCHES. Alexandre Besse accompagnait régulièrement le chef de l'État pendant ses déplacements, comme ici lors de l'édition 2018 du Salon de l'agriculture. PHOTO EMPOURIES STÉPHANE LESTRE

que la représentation nationale fasse son travail. Après vient le temps de la justice. Il faut noter que toutes les personnes qui sont venues devant nous ont dû prêter serment et s'engager à dire toute la vérité, ce qui n'est pas le cas devant un tribunal... Nous avons ainsi pu révéler un certain nombre de faits. Aujourd'hui, un pro-

■ **Le tout ce parlementaire, qu'est-ce qui vous choque le plus : les épaissements supposés ou réels de l'ex-chargé de mission de**

L'Ilysiée ou la machine qui s'est mise en branle pour les couvrir ? Tout est mêlé. L'affaire de la Contrescarpe a été connue très vite de l'Ilysiée, dans les 24 heures. Il est évident qu'il y a eu un retard à l'allumage pour prendre des sanctions. Il est quand même singulier que les plus hauts personnages de l'Elysée n'aient pas cru de-

voir saisir le procureur, comme les y oblige l'article 40 du code de procédure pénale. Il est évident que M. Benalla a été couvert, pendant un certain temps. Il a bénéficié d'une forme d'impunité car on le savait proche du président.

Autre problème : alors qu'il était encore à l'Élysée, il apparaît qu'il était en lien, directement ou indirectement, avec un oligarque russe, prêtre de M. Poutine. Et qu'il s'occupait très activement d'un certain nombre de contrats de sécurité privée. Il y avait un total mélange des genres.

Tout aussi étonnant, il a obtenu, y compris après son départ de l'Elysée, des passeports diplomatiques. Comment est-il possible que quelqu'un qui ait été licencié pour faute continue à détenir ce type de passeports et se retrouve au Tchad, reçu par le pré-

■ Selon vous, quel a été l'impact de cette affaire

sur l'image du président
Macron ? Ça n'a pas été un épisode positif de l'histoire du quinquennat, c'est le moins que Ton puisse dire. L'erreur, à mon sens, c'est surtout ce dérapage verbal du président disant devant ses amis, à la maison de l'Amérique latine : « Qu'ils viennent me chercher ! ». Il savait très bien qu'il était la seule personne que la commission d'enquête ne pouvait pas entendre. C'est la Constitution, je pense pas que le président de la République ait tiré profit de cette déclaration qui signifiait en réalité qu'il bénéficiait d'une sorte de protection dans cette affaire. ■



« Il est évident que M. Benalla a été couvert, pendant un certain temps. »

JEAN-PIERRE SUEUR
Sénateur du Loiret

10